

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COIFFURE : SHAMPOOING, SOINS CAPILLAIRES, COUPES DE BASE
ET BRUSHINGS POUR DAME – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 83 16 02 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,
sur avis conforme du Conseil général**

COIFFURE : SHAMPOOING, SOINS CAPILLAIRES, COUPES DE BASE ET BRUSHINGS POUR DAME – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions technologiques liées aux fonctions techniques de base en coiffure, notamment les shampooings, les soins capillaires, les coupes de base en couches progressives, uniformes, les brushings, les coiffages et les finitions adaptés pour dames.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame,
dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,

- ◆ établir une fiche diagnostique de base en vue de réaliser un shampooing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés pour dames ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés :
 - ◆ un shampooing,
 - ◆ un soin capillaire,
 - ◆ une coupe de base,
 - ◆ un brushing adapté à la coupe ;
- ◆ justifier les choix posés dans le diagnostic et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 1 », code n° 831601U11D1 », classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U:	Nombre de périodes
Coupes dames : technologie	CT	B	32
Coupes dames : pratique professionnelle	PP	L	48
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

en vue de préparer et de ranger le poste de travail,

en vue d'accueillir le client et de détecter ses attentes,

en vue d'effectuer l'analyse préalable ou diagnostic afin de déterminer les techniques spécifiques à mettre en place pour réaliser des shampooings, des soins capillaires, des coupes et des brushings,

En coupes dames : technologie,

- ♦ d'identifier les règles déontologiques de la profession de coiffeur, le règlement et l'organisation spécifiques du salon ou de tout autre lieu d'exercice de la profession ;
- ♦ de s'approprier un vocabulaire technique adéquat ;
- ♦ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés au stockage du matériel et des produits ;
- ♦ de caractériser différents types de produits de coiffure (composants de base (tensio-actifs), rôles/actions, effets, indications et contre-indications, techniques d'application) :
 - ♦ des shampooings,
 - ♦ des soins capillaires,
 - ♦ des produits de fixation,
 - ♦ des produits de finition ;
- ♦ d'appréhender des notions de morphologie, physiologie, symétrie et répartition des volumes ;
- ♦ de planifier la chronologie des différents services à réaliser (shampooings, soins capillaires, coupes de base, brushings) ;
- ♦ de représenter sous forme de schémas :
 - ♦ des coupes de base : zones, lignes de forme, longueurs, angles, séparations, sens de prise de mèches/subdivisions, structure de face et de profil, distribution, déplacement, position des doigts... ;
 - ♦ des brushings : zones, lignes de forme, élévations/projections, angles, séparations, sens de prise de mèches/subdivisions, structure de face et de profil, volumes, distribution, tension, lissage des mèches... ;
- ♦ d'identifier et de caractériser les différentes techniques :
 - ♦ de coupes de base :
 - coupe dégradée inversée (coupe progressive) ;
 - coupe rationnelle (uniforme, en couches uniformes),
 - ♦ de brushings : inversé extérieur, inversé intérieur, décollement de racines, lissé, bombage, balayage ;
- ♦ d'identifier les techniques de finition (« coups de peigne ») ;

- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser un shampooing, des soins capillaires, une coupe de base et un brushing adaptés pour dames et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis ;
- ◆ d'identifier les différents types de salons et leur politique commerciale ;
- ◆ d'organiser un agenda ;

lors de séances de jeux de rôle,

- ◆ de caractériser les règles de base d'une communication professionnelle efficace :
 - ◆ d'accueil,
 - ◆ de diagnostic,
 - ◆ durant les actes techniques ;
- ◆ d'identifier les différents profils de clients (style, tenue vestimentaire, activité et âge).

En coupes dames : pratique professionnelle,

face à des modèles dames,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie, et d'assurer sa prise en charge jusqu'à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client (shampooing, soin capillaire, coupe, de base et brushing) ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utiles ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
 - ◆ de shampooing,
 - ◆ de soin capillaire,
 - ◆ de coupe de base,
 - ◆ de fixation,
 - ◆ de brushing,
 - ◆ de coiffage,
 - ◆ de finition ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté ;

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'assurer la prise en charge du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma en vue de réaliser un shampoing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (longueurs, volumes) :
 - ◆ un shampoing,
 - ◆ un soin capillaire,
 - ◆ une coupe de base,
 - ◆ le brushing adapté à la coupe,
 - ◆ le coiffage,
 - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.